

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 16 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

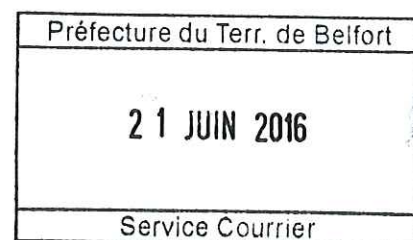
Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Anissa BRIKH à Sophie GUYON, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 9 juin	Jeudi 9 juin	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2016-04-07 Service des Eaux-Décision modificative n°1
Rapporteur : Thierry MARCJAN



Vu la délibération n°2016-03-16D du 7 avril 2016 adoptant le budget primitif du service des eaux

Afin de pouvoir exécuter toutes les opérations liées aux amortissements, il convient de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 042
Fonctionnement - dépenses- compte 6811 + 2 000 €

Chapitre 022
Fonctionnement – dépenses – compte 022 - 2 000 €

Chapitre 040
Investissement – recettes – compte 281531 + 2 000 €

Chapitre 21
Investissement – dépenses – compte 21531 + 2 000 €

Dans le cadre de l'achat d'un logiciel de DAO mutualisé entre les services, il est nécessaire d'inscrire la dépense correspondante dans notre budget :

Chapitre 20
Investissement – dépenses - compte 2051 + 1 500 €

Chapitre 21
Investissement – dépenses – compte 21531 - 1 500 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (80300)	DM n°1 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement amortissement et régule dépense logicie

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses Imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (exploitation)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-5911 : Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-281531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	1 500,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 500,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total Général		2 000,00 €		2 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Le Président, Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER

